



Déclaration de non utilisation de

Nickel

Dans la fabrication de **tous** les produits fournis par Siegwerk, le Nickel ou des matières premières en contenant, ne sont pas utilisés intentionnellement comme ingrédient.

Cependant, la présence de traces de cette substance dans le produit provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue.

Nous surveillons et / ou récupérons de manière proactive les données des fournisseurs sur les impuretés en élément mentionné dans toutes les matières premières susceptibles de contenir de telles traces. Nous vous assurons que les traces potentielles dans nos produits, le cas échéant, sont généralement inférieures à 0.1%.

Les encres spécifiques conçues exclusivement pour les applications à jet d'encre peuvent contenir du nickel dans les complexes pigmentaires. Néanmoins, des études de migration exemplaires réalisées conformément au règlement (UE) No 10/2011 de la commission ont démontré que la migration du nickel est bien en deçà des limites de migration fixées dans le règlement suisse sur les matériaux en contact avec les aliments SR 817.023.21 et dans le règlement EU REACH (CE) no 1907/2006, annexe XVII pour l'application jet d'encre mentionnée.